

REPUBLIQUE DU NIGER

*Fraternité – Travail – Progrès*

MINISTRE DE L'AGRICULTURE  
ET DEL'ELEVAGE

108  
Arrêté N° ..... /MAGEL/DIRCAB/SG  
du ..... 27 MARS 2019  
portant nomination des membres du  
Comité Technique des Engrais (COTEN)

LE MINISTRE D'ETAT,

- Vu la Constitution du 25 Novembre 2010 ;
- Vu la loi n° 2011-020/PRN du 08 aout 2011 déterminant l'organisation générale de l'administration civile de l'Etat et fixant ses missions ;
- Vu le décret n° 2016-161/PRN du 02 avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n°2016-376/PRN/MAG du 22 juillet 2016, portant organisation du Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- Vu le décret n°2016-572/PRN du 19 octobre 2016, portant remaniement de membres du Gouvernement, et les textes modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n°2016-623/PRN du 14 novembre 2016, portant organisation du Gouvernement et fixant les attributions des Ministres d' État, des Ministres et des Ministres Délégués, modifié par le décret n° 2018-475 /PRN du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n°2016-624/PM du 14 novembre 2016, précisant les attributions des membres du Gouvernement, modifié par le décret n° 2018-476 /PM du 09 juillet 2018 ;
- Vu le décret n°2018-046/PRN/MAG/EL du 12 Janvier 2018 portant Réforme du Secteur des Engrais au Niger ;
- Vu le décret n° 2018-598/PRN/MAG/EL du 5 septembre 2018 portant Création de l'Observatoire des Marchés d'Engrais au Niger (OMEN) ;
- Vu l'arrêté n° 2018-598/MAG/EL/DIRCAB/SG/DGA du 04 mars 2019 portant Création, composition, mission, attributions et fonctionnement du Comité Technique des Engrais au Niger (COTEN) ;
- Vu l'Accord de « Millenium Challenge Corporation » signé le 29 juillet 2016 entre le gouvernement des États Unis à travers le Millenium Challenge Corporation « MCC » et le gouvernement du Niger, sous le nom de Compact Niger « Compact » ;
- Vu l'Accord de mise en œuvre du programme signé le 29 juillet 2016 entre le gouvernement des Etats Unis à travers le MCC et le gouvernement du Niger ;

Sur proposition du Secrétaire Général,

**ARRETE :**

**Article Premier :** Sont nommés membres du Comité Technique des Engrais du Niger (COTEN) pour une durée de trois (3) ans renouvelable une (1) fois, les personnes ci-dessous désignées :

**Président :** Dr Yahaya GARBA, Directeur Général de l'Agriculture (DGA).

**Vice-président :** Dr Soumaïla ABDOURAHAMANE représentant du Réseau des Chambres d'Agriculture (RECA).

**Rapporteurs :**

- Monsieur Idrissa CHIPKAO, représentant de l'Initiative 3N ;
- Madame Boubacar Kadidiatou Kalifa OMAR représentant de la DGA.

### Membres :

- **Monsieur Neino GONDAH**, représentant de la Direction des Statistiques du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
- **Monsieur Maman MAIDAGI**, représentant de l'Institut National de Recherche Agronomique du Niger (INRAN) ;
- **Monsieur Zabairou HACHIMOU**, représentant de la CAIMA ;
- **Monsieur Abdoulaye SIDIBÉ**, représentant de la Chambre du Commerce ;
- **Madame Aïssata Abdou GADO**, représentante de la CAPEG ;
- **Monsieur Mayata HAMZA**, représentant de la Direction Générale du Budget, Ministère des Finances ;
- **Monsieur Issa ZIBO**, représentant du Comité National de Contrôle des Engrais (CONACEN) ;
- **Monsieur Saminou DANGO**, représentant de la Direction de l'Office National des Aménagements Hydro-Agricoles (ONAHA) ;
- **Madame Tassiou Mariama ALHADO**, représentant de l'Institut National des Statistiques ;
- **Monsieur Kabirou Alpha OUMAROU**, représentant des Importateurs des Engrais ;
- **Madame Nasser Aichatou SALIFOU**, représentant des Distributeurs des Engrais ;
- **Madame SAMNA Zeinabou**, représentant des professionnels des Banques et Établissements Financiers ;
- **Monsieur Ali GUIMBA**, représentant du secteur Transport, Transit et Entrepôts ;
- **Monsieur Saidou ISSA**, représentant de la filière Riz ;
- **Monsieur IDI MAMANE SALISSOU**, représentant de la Fédération des Producteurs de Souchet ;
- **Monsieur ALI HAROUNA**, représentant de la filière Oignon ;
- **Monsieur Abdou HASSAN**, représentant de la filière Céréale ;
- **Monsieur Hamza ALHASSAN**, représentant de la filière Maraichage.

Le COTEN peut faire appel à toute personne ressource dont il juge les compétences nécessaires pour l'accomplissement de ses missions.

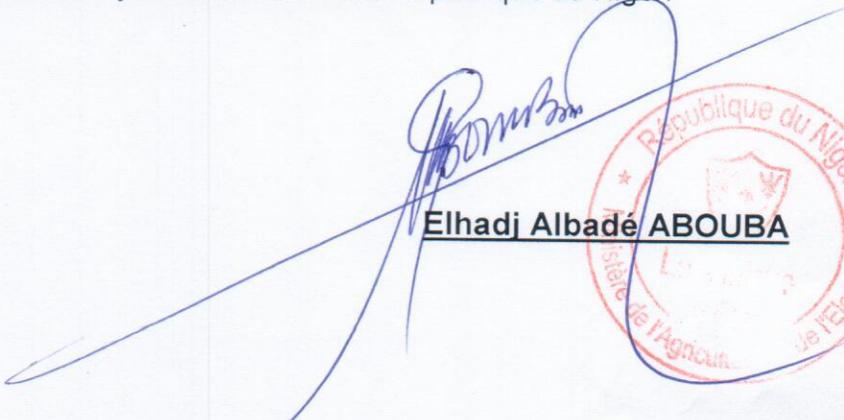
Les représentants des Partenaires Techniques et Financiers du secteur des engrais participent aux réunions du COTEN en qualité d'observateurs.

**Article 2 :** Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires.

**Article 3 :** Le Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et le Directeur Général de l'Agriculture sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Arrêté qui sera publié au journal Officiel de la République du Niger.

### Ampliations :

- PR.....1
- PM.....1
- Intéressés.....19
- Chrono.....1

  
**Elhadj Albadé ABOUBA**

